

**Assemblée communale extraordinaire du mercredi 10 avril 2019 à 20h00 à la salle communale de Mervelier**

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 12 du 27 mars 2019, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

**Ordre du jour :**

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2018.
2. Sous réserve de l'acceptation par l'assemblée bourgeoise, discuter et voter la vente à Noémie Merçay et Fabien Marquis de la parcelle 140 du ban de Mervelier, d'une contenance de 676 m<sup>2</sup>, pour un prix forfaitaire de Fr. 6'500.00 et donner compétence au conseil communal afin de ratifier les actes y relatifs.
3. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 45'000.00 pour la réfection du chemin de la Neuvevie, depuis la route de la Scheulte jusqu'au croisement « Neuvevie-Dürenberg », à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
4. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 210'000.00 pour divers travaux sur le territoire communal (création d'un trottoir et passage pour piétons aux Lammes, d'un passage pour piétons au Champ du Clos, d'un trottoir vers l'ancienne laiterie, d'une place d'accès aux moloks vers l'usine DM Project et divers travaux de marquage), à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
5. Divers.

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

**Nomination d'une scrutatrice**

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Julien Kottelat
- Jean-Claude Kottelat

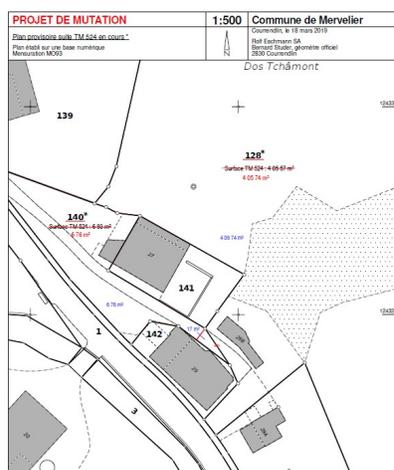
Il y a 26 personnes présentes sur les 419 ayants droit dans notre commune.

**1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2018.**

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité sans aucune modification.

**2. Sous réserve de l'acceptation par l'assemblée bourgeoise, discuter et voter la vente à Noémie Merçay et Fabien Marquis de la parcelle 140 du ban de Mervelier, d'une contenance de 676 m<sup>2</sup>, pour un prix forfaitaire de Fr. 6'500.00 et donner compétence au conseil communal afin de ratifier les actes y relatifs.**

Rapporteur : Joël Tschannen



Noémie Merçay et Fabien Marquis souhaite acheter la parcelle 140 car ils vont rénover la grange de la parcelle 141 pour en faire leur habitation.

L'assemblée bourgeoise de ce jour a accepté cette vente.

**Au vote à main levée, l'assemblée accepte de vendre la parcelle 140 du ban de Mervelier, à Noémie Merçay et Fabien Marquis, d'une contenance de 676 m2 au prix forfaitaire de Fr. 6'500.00.**

**3. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 45'000.00 pour la réfection du chemin de la Neuvevie, depuis la route de la Scheulte jusqu'au croisement « Neuvevie-Dürenberg », à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.**

---

Rapporteur : Joël Tschannen



Le Conseil communal souhaite rénover le chemin qui mène à la cabane forestière et pour se faire a besoin d'un crédit de Fr. 45'000.00.

**Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit de construction de Fr. 45'000.00 pour la réfection du chemin de la Neuvevie, depuis la route de la Scheulte jusqu'au croisement « Neuvevie-Dürenberg », à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.**

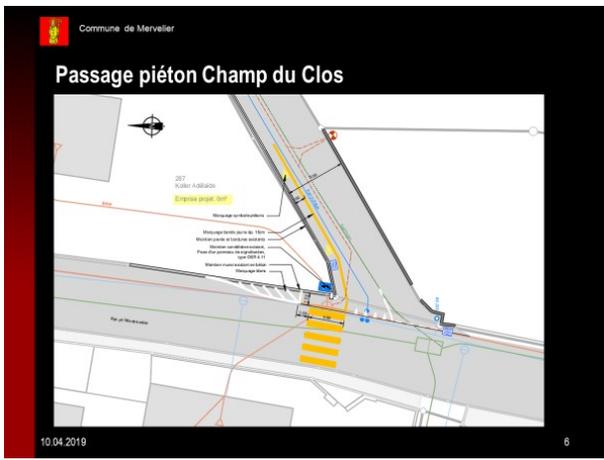
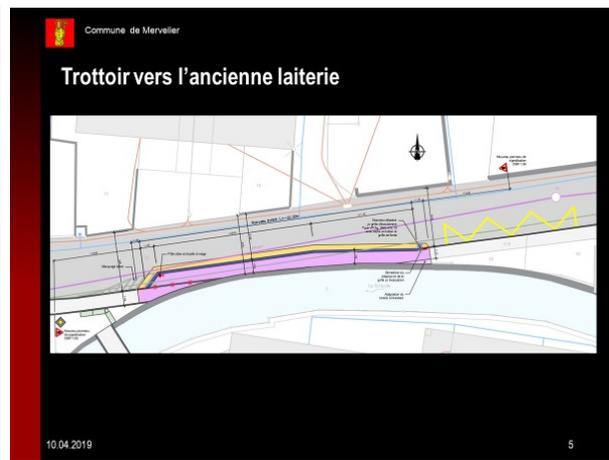
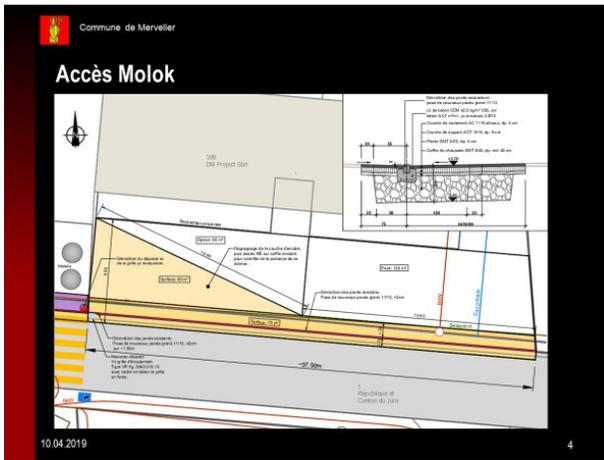
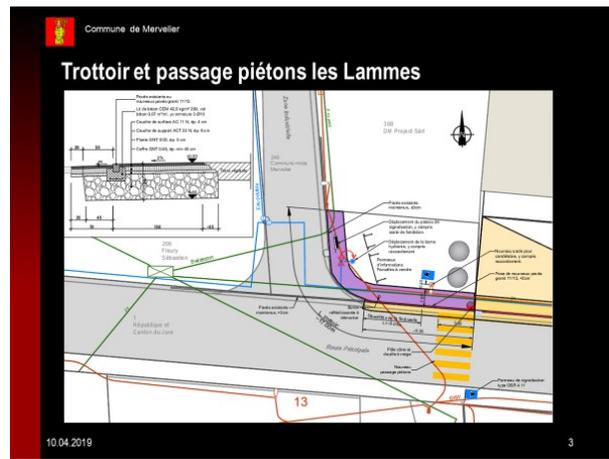
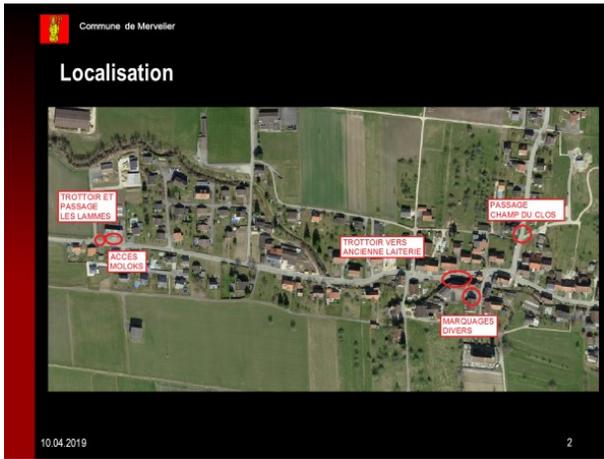
---

**4. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 210'000.00 pour divers travaux sur le territoire communal (création d'un trottoir et passage piétons aux Lammes, d'un passage pour piétons au Champ du Clos, d'un trottoir vers l'ancienne laiterie, d'une place d'accès aux moloks vers l'usine DM Project et divers travaux de marquage), à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.**

---

Rapporteur : Joël Tschannen

Le Conseil communal souhaite entreprendre divers travaux mentionnés ci-dessous sur notre territoire :



Commune de Mervelier

## Coûts estimatifs

LIBELLES	TRAVAUX				Autres travaux de portance
	Trottoir Les Lammes avec passage	Place accès Molok	Passage piétons Champ du Clos	Trottoir devant école	
<b>1 TRAVAUX DE GENIE CIVIL</b>					
1.1 TRAVAUX DE GC TROTTOIR	10790.00			31360.00	
1.1.1 TRAVAUX DE GC PLACE - MOLOKS		15590.00			
1.2 TRAVAUX DE GC PLACE - BORD RTE CANTONALE PAVES		24250.00			
<b>2 TRAVAUX BGV - Appareillage et main d'œuvre</b>	3900.00				
<b>3 TRAVAUX EAU POTABLE - Appareillage et main d'œuvre</b>	1320.00				
<b>4 TRAVAUX MARQUAGE</b>	1900.00		1710.00	140.00	955.00
<b>5 TRAVAUX SIGNALISATION</b>	1500.00		660.00	1220.00	
<b>Total HT I</b>	17610.00	39940.00	2370.00	32720.00	955.00
HONORAIRES 10%	5390.00	1380.00	320.00	5135.00	0.00
DIVERS admis 10% amods	2300.00	4130.00	560.00	3790.00	100.00
<b>Total HT II</b>	25300.00	45360.00	6160.00	41645.00	1055.00
Part SIVUSCR	4954.00	16200.00		13294.00	
<b>Part communale HT</b>	20346.00	29160.00	6160.00	28351.00	1055.00
<b>Investissement total HT avec les subventions attendues</b>					89362.00
<b>Investissement total HT sans subventions</b>			119510.00		

10.04.2019 8



Commune de Mervelier

**ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE  
DU 10 AVRIL 2019**

**Voter un crédit de Fr. 210'000.00 pour divers travaux sur le territoire communal**

Trottoir «Les Lammes» avec passage :	Fr. 27'250.00
Place accès Moloks :	Fr. 48'850.00
Passage piétons «Champ du Clos» :	Fr. 6'640.00
Trottoir devant école :	Fr. 44'850.00
Autres travaux de peinture :	Fr. 1'130.00
Ruisseau du Cornat :	Fr. 28'000.00
Route du Cornat :	Fr. 44'000.00
Divers et imprévus :	Fr. 9'280.00
<b>Total du crédit :</b>	<b>Fr. 210'000.00</b>

ATB SA

Questions :

- Julien Kottelat souhaite savoir si pour le projet du Carrefour « Champ du Clos » il n'est pas possible d'avoir une marquage plus physique ? Frédéric Brunner répond que selon le canton c'est comme cela qu'il faut procéder.
- Evelyne Kottelat demande si pour le projet du ruisseau du Cornat il n'est pas possible de faire quelque chose de plus esthétique et naturel ? Elle pense que si les lieux sont entretenus plus régulièrement en amont, il n'est peut-être par nécessaire de réaliser de tels travaux.
- A propos du même sujet, Julien Kottelat demande si une étude a été faite avec par exemple un étang en amont ? Joël Tschannen répond que le bassin supérieur a été refait.
- Julien Kottelat demande s'il est possible de régler la problématique des gravillons près de sa maison ? Joël Tschannen répond positivement.

**Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit de construction de Fr. 210'000.00 pour divers travaux sur le territoire communal (création d'un trottoir et passage piétons aux Lammes, d'un passage pour piétons au Champ du Clos, d'un trottoir vers l'ancienne laiterie, d'une place d'accès aux moloks vers l'usine DM Project et divers travaux de marquage), à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.**

## **5. Divers.**

---

### 5G

Richard Marquis demande la position du Conseil communal concernant la 5G ? Le Conseil communal s'engage à consulter la population avant toute décision à ce sujet.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 20H45 devant 26 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT  
Thomas Dessarzin

SECRETAIRE  
Alexandra Wingeier